

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
2025-04**

L'an deux mille vingt-cinq-----  
Le 26 février à 18h00-----

Le Conseil d'Administration du CIAS Pays de Nexon-Monts de Châlus, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison de l'intercommunalité à Nexon, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 19 février 2025

Nombre de membres :  
En exercice : 15  
Présents : 8  
Procurations : 3  
Votants : 11  
Pour : 11  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**PRESENTS** : Mmes BELAIR Florence, DESSEX Martine, LACOURARIE Bernadette, SAZERAT Marie-Christine, Mrs DEVARISSIAS Philippe, DEXET Emmanuel, GERVILLE REACHE Fabrice, SANBA Issame.

**EXCUSES AVEC POUVOIR** : Mmes CHEYRONNAUD Céline, pouvoir donné à M. GERVILLE REACHE Fabrice, PRADIER Claudine, pouvoir donné à Mme SAZERAT Marie-Christine, M. TRICARD Jacques, pouvoir donné à Mme DESSEX Martine.

**EXCUSES** : Mmes HILAIRE GENIN Karine, PASSERIEUX Béatrice, PECOUT Chantal, M. CHIROL Christian.

**SECRETARE** : Patricia LATHIERE DEBEAULIEU

**OBJET** : Création de deux emplois non permanents dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité

**Exposé** :

Monsieur Le Président rappelle au Conseil d'Administration que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur le Président indique que suite à des demandes de mutation et afin d'assurer la continuité du service pendant la procédure de recrutement, il propose de créer deux emplois en accroissement temporaire d'activité du 10 mars 2025 au 9 mars 2026 :

Emploi	Grade	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée de travail
<b>EMPLOIS NON PERMAMENTS</b>					
Cuisinière	Adjoint technique	C	0	1	9.26/35e
Cuisinière	Adjoint technique	C	0	1	15/35e

**Délibération :**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de créer à compter du 10 mars 2025 et jusqu'au 9 mars 2026, les emplois mentionnés dans le tableau ci-dessus,
- **Donne** pouvoir à Monsieur le Président pour effectuer ces recrutements,
- **Accepte** de modifier le tableau des emplois comme défini ci-dessus,
- **Autorise** le Président à inscrire au budget les crédits correspondants.

**Certifié exécutoire**  
**Reçu en Préfecture**  
le :  
**Publié ou notifié**  
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus  
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 27 février 2025

Le Président,  
Emmanuel DEXET

